

[Accueil](#) > [Formation / Apprentissage](#) > [Etablir un contrat d'apprentissage](#)

[MON PANIER](#)

Etablir le formulaire du contrat d'apprentissage

[MON COMPTE](#)



Effectuez votre demande de contrat d'apprentissage

Description

Editeur : Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

Pour embaucher un apprenti et établir un contrat d'apprentissage.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble est votre interlocuteur référent :

- si le lieu de travail de l'apprenti est dans le Sud Isère ([voir carte en pdf](#)).
- si votre entreprise est inscrite uniquement au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).
- si vous êtes une association ou sous statut profession libérale.

Transmission des informations nécessaires à l'élaboration du contrat

Une fois votre achat confirmé, téléchargez, complétez et retournez la [fiche de renseignements](#) par mail à boutique@grenoble.cci.fr. Se référer à la [notice explicative](#) pour plus d'informations.

Signature du contrat

Le service apprentissage de la CCI de Grenoble vous adresse les exemplaires du contrat d'apprentissage pour vérification et signatures.

Ensuite, vous devrez, dans les meilleurs délais :

- Vérifier tous les éléments du contrat d'apprentissage. Si vous souhaitez modifier un élément, n'hésitez pas à nous contacter.
- Signer tous les exemplaires CERFA (Signataires : entreprise, jeune, représentant légal si le jeune est mineur).
- Nous retourner les exemplaires du contrat d'apprentissage.
- Prendre rendez-vous avec la Médecine du travail pour votre apprenti.

- Effectuer la [Déclaration Unique d'Embauche auprès de l'URSSAF par internet](#)
ou par téléphone : 04 37 60 10 51.

Enregistrement du contrat

Le service apprentissage de la CCI de Grenoble enregistre le contrat d'apprentissage et le transmet à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et la DIRECTE pour contrôle. Une fois la conformité du contrat validée, la CCI de Grenoble adresse aux signataires un original du contrat enregistré et envoie une copie aux différents organismes (URSSAF, Caisses de retraites, CFA, DARES).

Attention ! L'absence des pièces demandées et / ou la non-conformité du contrat entraîne un refus d'enregistrement et donc, une requalification du contrat d'apprentissage en contrat de travail de droit commun

Coût

40 € TTC, facturés dans le cadre de notre **service +**, incluant le suivi de l'évolution de votre contrat (avenant, rupture...), ainsi qu'une veille permanente sur la réglementation liée à l'apprentissage et le respect des délais.



mise à jour le 26 janvier 2018

Vos garanties



Paiement sécurisé



Garantie des informations



Le réseau CCI à votre service



- [_____](#)
- [_____](#)
- [_____](#)
- [_____](#)
- [_____](#)
- [CGV](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)
- [Plan d'accès](#)
- [haut de page](#)